

COMMUNE DE TREMARGAT

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 juillet 2024

Le huit juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire par courrier en date du 1^{er} juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

Elu	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
François SALLIOU	X		
Antoine MARIN		X	François JEGOU
Nadine HAMON	X		
Eric BREHIN	X		
Agnès CASSIN		X	Catherine ROUXEL
Catherine ROUXEL	X		
Audrey COUTE	X		
François JEGOU	X		

Sont désignés comme :

Secrétaire de séance : Madame Catherine ROUXEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, le quorum de l'assemblée municipale est complet.

.....

Ordre du Jour

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2024 ;
 - Point sur les travaux de la réserve de l'épicerie ;
 - Point sur les projets de rénovation des logements communaux ;
 - Subvention Participation aux frais des écoles 2023/2024 ;
 - Changement de secrétaire de mairie ;
 - Questions diverses.
-

Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

HAMEAU LEGER. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SPANC a donné un avis défavorable à la création d'un système d'assainissement non collectif par pédo-épuration. Une deuxième étude est donc en cours pour un système d'assainissement par phyto-épuration. Toutefois, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser une demande de dérogation auprès du SPANC pour essayer d'obtenir l'autorisation de créer un système d'assainissement par pédo-épuration à titre expérimental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix pour et 2 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une dérogation auprès du SPANC pour la création d'un système d'assainissement par pédo-épuration dans le cadre du projet de création d'un hameau léger.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cette demande de dérogation.

1. Approbation du P.V. de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de procès-verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus communaux. A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2024.

2. Point sur les travaux de la réserve de l'épicerie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux pour l'agrandissement de l'épicerie ont démarré le 14 février 2024. La déclaration a été faite auprès de la préfecture afin, notamment, de demander un premier versement au titre de la DETR accordée pour ce projet.

Le terrassement a commencé et il est nécessaire de prévoir l'approvisionnement du chantier en matériaux pour permettre la suite des travaux dont la main d'œuvre est fournie par des artisans autoentrepreneurs. Il est donc proposé que les dépenses effectuées pour l'achat des matériaux et fournitures nécessaires aux travaux d'extension de l'épicerie soient imputées en section d'investissement, à l'opération 48 – MULTI SERVICE, de la même manière que les dépenses effectuées pour la main d'œuvre, tel que prévu au budget voté pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'organisation des travaux d'extension de l'épicerie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à imputer en section d'investissement, à l'opération 48 – MULTI SERVICE, l'ensemble des dépenses effectuées au titre des travaux d'extension de l'épicerie, y compris l'achat des matériaux et fournitures nécessaires.

3. Point sur les projets de rénovation des logements communaux

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité recherche activement des financements pour le projet de rénovation thermique des logements communaux situés dans l'ancien presbytère.

A ce jour, 2 subventions ont été accordées :

- DSIL à hauteur de 16% du montant des travaux ;
- Bien vivre partout en Bretagne à hauteur de 10% du montant des travaux.

Etant donnée l'ampleur du projet, ces quotes-parts ne suffisent pas, pour l'heure, à le rendre financièrement viable pour la commune.

D'autres demandes de subvention sont soit à l'étude soit en cours de constitution :

- Demande au titre du fonds vert avec l'assistance de la CCKB ;
- Demande au titre de l'appel à projets ORECA porté par le SDE22.

4. Participation aux frais des écoles 2023/2024

Le Maire informe l'assemblée que la mairie de Lanrivain a adressé sa facture à Trémargat au titre de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2023/2024.

Il en ressort une hausse significative de la participation sollicitée qui s'élève à 2 192,09€ par enfant scolarisé en maternelle et à 689,53€ par enfant scolarisé en primaire, soit un montant total de 10 589,95€ facturé à la commune de Trémargat.

Le Maire rappelle que la moyenne départementale 2023 – 2025 calculée par la préfecture des Côtes d'Armor s'établit à 1600€ par élève de maternelle, et à 530€ par élève de primaire.

Monsieur le Maire prendra contact avec la municipalité de Lanrivain pour demander des explications complémentaires sur la hausse des frais de fonctionnement des écoles et sur la différence avec les moyennes départementales.

5. Changement de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les fonctions de Madame Carole COURBOT en tant que secrétaire de mairie de Trémargat ont pris fin le dimanche 07 juillet 2024.

Dans l'attente d'un nouveau recrutement sur emploi permanent, la commune aura recours à un emploi intérimaire par l'intermédiaire du service Missions Temporaires du CDG22.

La nouvelle secrétaire de mairie mise à disposition par le CDG22, Madame Maryam MAHMOUDI, prendra ses fonctions à Trémargat à partir du mercredi 10 juillet 2024.

6. Questions diverses

Néant.

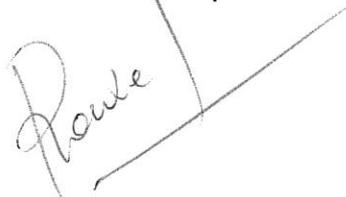
.....

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le

Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT (www.tremargat.fr), le

La secrétaire de séance
Madame Catherine ROUXEL
Conseillère municipale



Le Président de séance
Monsieur François SALLIOU
Maire

